



14ème législature

Question N° : 90842	De M. Eduardo Rihan Cypel (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > politique des transports aériens	Analyse > rapport parlementaire. propositions. perspectives.
Question publiée au JO le : 03/11/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Eduardo Rihan Cypel appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation du groupe Air France. La plus importante compagnie aérienne française est soumise à une concurrence redoutable et souffre d'un déficit de compétitivité qui pourrait hypothéquer son avenir. Bien que ses vols présentent des taux de remplissage élevés, ses coûts de fonctionnement demeurent supérieurs de 25 % à ceux des autres acteurs du marché. Les préconisations du rapport relatif à la compétitivité du transport aérien français, remis au Gouvernement en novembre 2014, par le groupe de travail présidé par son collègue M. Bruno Le Roux, doivent être mises en œuvre rapidement afin de garantir tant la pérennité du pavillon national que des emplois qui en procèdent. Il lui demande en conséquence de lui préciser quelle est la position de l'État en tant qu'actionnaire, ainsi que les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour répondre aux défis concurrentiels du secteur des transports aériens.